





# LES ÉVÉNEMENTS NOUVELLES

Services télégraphique et téléphonique spécial du Petit Journal

SAMEDI 12 FÉVRIER 1910 — 4 HEURES DU MATIN

## LA PERTE du "Général-Chanzy"

Les dépêches reçues dans la soirée sur le Général-Chanzy ne laissent guère place à l'espoir. A Marseille comme à Alger, on croit bien la perte totale. Tout au plus faut-il signaler une dépêche de l'Agence Havas qui parle de deux passagers sauvés au lieu d'un.

A l'Agence générale de la Transatlantique à Marseille, on espère encore que d'autres ont pu s'échapper sur des épaves.

### SUR LE LIEU DE LA CATASTROPHE

Madrid, 11 Février.

Des secours ont été envoyés par les autorités de Minorque sur le lieu de la catastrophe du Général-Chanzy, où le conseil de France à Ciudadela s'est aussi rendu. Le paquebot a sombré par une horrible tempête. Il a dû manœuvrer le canal où il voulait s'engager et s'est brisé sur les rochers.

### LES CAUSES DU NAUFRAGE

Marseille, 11 Février.

Si on ne sait rien exactement sur la cause et sur les circonstances du naufrage, on peut au moins, de l'avis de plusieurs officiers de la Compagnie Transatlantique, attribuer la perte du Général-Chanzy à l'une des deux hypothèses que voici.

Le navire, surpris par de gros mauvais temps qui a sévi en Méditerranée, aurait été désamarré par la bourrasque et jeté sur les rochers de la côte de Ciudadela, où bien le capitaine, fuyant la tempête et cherchant un abri, aurait été trompé par les feux du phare qui se trouvent sur le bord de la côte de Minorque et se serait jeté sur les rochers en croyant entrer dans un refuge.

### AU CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE

Marseille, 11 Février.

Condoléances aux familles des victimes

Le conseil municipal, réuni ce soir en commission plénière, a voté une adresse de condoléances pour les familles des victimes de la catastrophe du Général-Chanzy, et a décidé de tenir prochainement une réunion afin de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux familles des victimes.

Le capitaine Cayol, qui commandait le Général-Chanzy, avait été nommé, en vertu des grands pouvoirs de la Compagnie Transatlantique, le *Marchal-Bugeaud*. Le capitaine Cayol était chevalier de la Légion d'honneur et était considéré, à juste titre, comme un des meilleurs officiers du port de Marseille. Il était marié et père de plusieurs enfants. Il avait quarante-sept ans.

Le capitaine en second du Général-Chanzy, M. Guizot, était célibataire. Il venait de faire une très longue maladie et c'était le premier départ qu'il effectuait depuis qu'il était notabil.

Ainsi qu'on l'a vu, parmi les passagers du Général-Chanzy se trouvaient un certain nombre d'artistes de café-concert dont quelques-uns sont connus. Le citèrent notamment le chanteur réaliste Dufor. C'est par erreur que Mme Dufor a été inscrite parmi les passagers. Elle n'accompagnait pas son mari. C'est une autre artiste lyrique, Mlle Elise Genry, âgée de 23 ans, qui a été inscrite sous son nom.

### DE QUEL DIT L'AGENT GÉNÉRAL DE LA TRANSLANTIQUE A MARSEILLE

Marseille, 11 Février.

Voici ce que m'a dit M. Rotte, agent général de la Compagnie Transatlantique :

Le Général-Chanzy était parti de Marseille pour Alger, en service postal, mercredi, à une heure de nuit, avec destination à destination d'Alger. Nous supposons donc que c'est dans la nuit de mercredi à jeudi que le naufrage s'est produit.

Nous avions reçu, ce matin, une dépêche de l'agent de la Compagnie à Alger, nous indiquant que le Général-Chanzy, attendu depuis hier, n'était pas encore signalé. C'est à ce moment que nous avons eu l'information sérieuse car, avec le mauvais temps qui sévit en Méditerranée depuis plusieurs jours, les retards ont été nombreux et il était difficile de savoir ce qui se passait.

A Marseille, nous avons reçu des courriers de l'Algérie et de Tunisie avec des retards aussi importants que celui qui nous était signalé pour les autres points de destination.

Le Général-Chanzy, surpris par la bourrasque qui sévissait sur les côtes d'Espagne, avait dû chercher un refuge dans le port de Minorque, comme cela arrive fréquemment aux navires de ligne qui l'algérien.

Or, voici que tout à coup, ce soir, vers cinq heures, une nouvelle du conseil de France à Ciudadela nous apprend la terrible nouvelle : le Général-Chanzy est perdu corps et biens.

Hélas ! la catastrophe est malheureusement terminée. Les dépêches de l'Agence Havas nous ont directement informés et d'autres dépêches adressées de source officielle à l'administrateur en chef de la Marine, nous confirment l'affreux malheur qui frappe le port de Marseille, et que nous annonçons à la Compagnie Transatlantique.

Le paquebot, jeté sur les rochers, coupé en deux, a sombré en quelques instants et tout le monde a péri, officiers, hommes de l'équipage, passagers, tous, sans un doute l'identité n'est pas encore établie. C'est tout ce que nous savons et c'est tout ce que nous pouvons dire sur les circonstances de ce naufrage. Lorsque je vous aurai fait connaître la liste des victimes, équipage et passagers, je vous en parlerai de plus près. Nous savons pour l'instant sur ce qui est inexplicable naufrage.

Cependant, malgré que les dépêches soient formelles sur l'étendue complète du désastre, nous espérons encore ici que plusieurs hommes de l'équipage et des passagers auront pu se sauver sur des épaves et seront allés atterrir sur un autre point de la Minorque.

En terminant ce bref état de service de la Compagnie, nous retons de service de la Compagnie annoncer la fatale nouvelle à toutes les familles des officiers et des hommes de l'équipage.

Mais toute la soirée, de nombreuses personnes qui avaient des parents ou des amis

## LES CRUES ET LES INONDATIONS

### La Seine monte...

La Seine continue à monter... L'eau vient battre le pied de la digue élevée quai de la Gare, et il y a pas eu de plaintes et les propriétaires ont reconnu que de toutes parts elles ont des inondations. Au début, on s'est efforcé d'assécher les terres et de nourrir les victimes.

Reste la question des petits commerçants, agriculteurs, industriels, qui ont été ruinés. Pour eux, il n'est pas possible de recourir à une indemnité d'argent. Il leur faut un large crédit de durée, à un taux d'intérêt inférieur (Très bien) Vous aurez à vous procurer à bref délai. Un projet est déposé à la Chambre.

Il y a encore tous les petits propriétaires dont la maison était toute la fortune et qui ne peuvent rien faire. Nous espérons que le crédit spécial, comme on l'a fait dans le Midi.

M. Briand promet que la répartition des 20 millions sera faite très rapidement, mais toutefois en évitant soigneusement tout gaspillage.

Il ajoute que si l'on n'a pas distribué tout l'argent envoyé, c'est qu'il faut attendre les déclarations de la part des professionnels de la mer.

M. de Cuverville appelle la bienveillance du ministre sur la situation des populations maritimes très éprouvées au cours de l'hiver, et le projet de loi, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

### LES SECOURS

Une récente discussion au Conseil municipal a montré que des difficultés étaient élevées entre certains maires les administrations de Paris sinistrés. Les bureaux de bienfaisance, au sujet de la distribution des sommes versées par le Syndicat de la Presse Parisienne, le bureau de bienfaisance émettait la proposition de faire cette répartition eux-mêmes.

Le comité du Syndicat de la Presse Parisienne estime qu'aucun conflit de ce genre ne saurait exister ; les fonds répartis jusqu'à ce jour ont été, en effet, remis aux municipalités avec le mandat précis de les distribuer elles-mêmes à titre de secours immédiats et urgents.

### LE RÉTABLISSEMENT DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES INTERROMPUES

Le ministère des Travaux publics a communiqué hier soir la note suivante :

« Aujourd'hui on a rendu l'usage de leur téléphone à 220 abonnés, ce qui porte à 800 le total de ceux rétablis à Paris. Dans la banlieue 272 interruptions sur 1.480 ont été relevées. »

### A PARIS, A LA COMPAGNIE P.-L.-M.

On a vu que, parmi les nombreuses victimes du naufrage du Général-Chanzy, se trouvaient deux agents de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, nommés Pommeret et Dousson.

A la gare de Lyon, à Paris, où nous avons demandé des renseignements sur ces deux agents, on nous a répondu qu'aucun service particulier n'appelait les employés de la Compagnie à bord des transatlantiques ; ces deux agents sont inconnus du personnel de la gare de Lyon, et il est probable que ces malheureuses victimes de la catastrophe sont des agents du réseau P.-L.-M. qui sont des agents des postes à Alger.

### LES MARINIERS CHEZ LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Briand, président du Conseil, a reçu hier matin une délégation de mariniers de la Seine qui, nous le disions, hier, subissent, par suite des inondations, un chômage rigoureux.

Le président du Conseil les a remerciés du concours dévoué qu'ils ont donné à la population parisienne et il les a invités à se faire inscrire dans les mairies de leurs arrondissements, pour participer à la répartition des secours.

### DANS LA BANLIEUE SUD

La Seine a sensiblement monté, la nuit dernière, et cette recrudescence s'est aussitôt manifestée dans certaines rues d'Alfortville et sur le quai des Carrières, à Charenton. Le canal, lui-même, qui était resté dans son lit, a fait une nouvelle excursion sur les berges, par suite du refoulement des eaux produit par l'élevation de la Seine.

A Ivry, dans plusieurs petites rues, comme la rue Denis-Papin, qui sont toujours inondées, et dans la rue Nationale qui est latérale au fleuve, on est inquiet. Des caves, vidées par des moyens de fortune, se sont remplies.

Une maisonnette appartenant à M. Debré, journalier, route Stratégique, s'est écroulée par suite d'un tassement de terrain. Le commissaire de police, M. Hénocch, l'avait d'ailleurs fait évacuer depuis quelques jours. La famille Debré, composée du père, de la mère et de cinq enfants, est hospitalisée par les soins de la Croix-Rouge, 19, rue Parmentier, à Ivry.

### A ABLON

A Ablon, cinq cents sinistrés ont été hospitalisés, une partie à l'hospice des vieillards, l'autre chez Mme Ferrard, d'Ablon. Plusieurs kilomètres de murs se sont écroulés et de vilaines constructions ont été ruinées.

### A CORBEIL

Le pont de Corbeil donne des inquiétudes. Il ne saurait être question de le voir s'écrouler, mais les mesures de prudence à imposer ; en effet, au moment où l'on pouvait apercevoir sur le quai de halage, exactement au pied de la première pile du pont, du côté de la rue Péray, en amont, une excavation d'environ 3 mètres de large et d'un moins 90 centimètres de profondeur. D'autres excavations se sont produites, depuis, à hauteur de ce pont, et les maisons voisines sont très menacées.

### Au Sénat

#### VOTE DU CRÉDIT DE 20 MILLIONS POUR LES INONDÉS

Le Sénat a été appelé, hier, à examiner la demande d'ouverture d'un crédit de 20 millions pour venir en aide aux victimes des inondations, crédit déjà voté par la Chambre des députés.

Après la lecture par M. Denoi du rapport sur le projet, M. Delahaye dit qu'il est partisan du projet, mais pour que le gouvernement les répartiteurs soient à l'abri de tout soupçon, il faudrait que toutes les sommes qui seront distribuées soient publiées d'affichage ou d'impressions imprimées.

M. Gaudin de Villaine dit que le gouvernement a le droit de faire l'emprunt nécessaire pour faire face à la catastrophe et qu'il ne faut pas déclarer leurs pertes. L'Etat aurait pu faire des prêts à long terme.

M. Briand, président du Conseil, répond qu'il fallait s'attendre à des critiques contre le gouvernement à propos des mesures hâtives qu'il a dû prendre.

M. Girard, commissaire de police, de service, monte avec des gardes municipaux et des gardiens de la paix, et opère l'arrestation des perturbateurs, qu'il fit amener dans les locaux de l'administration où il procéda à leur interrogatoire.

Enfin, la représentation put reprendre son cours, mais pour être une seconde fois interrompue par d'autres syndiqués. Le commissaire procéda à de nouvelles expulsions et finalement le calme se rétablit et les artistes purent terminer la pièce.

MM. Albert Levy, Elie Collange et Emile l'Abbin, ce dernier sous-secrétaire du syndicat des industries électriques, ont été priés de se tenir à la disposition du commissaire de police.

### GÉNÉRAL-CHANZY

Le conseil municipal, réuni ce soir en commission plénière, a voté une adresse de condoléances pour les familles des victimes de la catastrophe du Général-Chanzy, et a décidé de tenir prochainement une réunion afin de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux familles des victimes.

Le capitaine Cayol, qui commandait le Général-Chanzy, avait été nommé, en vertu des grands pouvoirs de la Compagnie Transatlantique, le *Marchal-Bugeaud*. Le capitaine Cayol était chevalier de la Légion d'honneur et était considéré, à juste titre, comme un des meilleurs officiers du port de Marseille. Il était marié et père de plusieurs enfants. Il avait quarante-sept ans.

Le capitaine en second du Général-Chanzy, M. Guizot, était célibataire. Il venait de faire une très longue maladie et c'était le premier départ qu'il effectuait depuis qu'il était notabil.

Ainsi qu'on l'a vu, parmi les passagers du Général-Chanzy se trouvaient un certain nombre d'artistes de café-concert dont quelques-uns sont connus. Le citèrent notamment le chanteur réaliste Dufor. C'est par erreur que Mme Dufor a été inscrite parmi les passagers. Elle n'accompagnait pas son mari. C'est une autre artiste lyrique, Mlle Elise Genry, âgée de 23 ans, qui a été inscrite sous son nom.

### LA SANTÉ DE LA TSARINE

Berlin, 11 Février.

D'après le *Berliner Tageblatt*, l'état de santé de la tsarine est si grave qu'il ne laisse à peu près aucun espoir de rétablissement. Les crises dont souffre la tsarine sont attribuées par les médecins à une maladie nerveuse provoquée par des troubles internes qu'on aurait pu éviter par une opération à laquelle la souveraine s'est refusée au temps utile.

### LA REPRÉSENTATION A ÉTÉ TROUBLÉE HIER SOIR AU THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE

Depuis quelques jours les machinistes du théâtre de la Renaissance sont en grève et chaque soir M. Tarride venait, au milieu de la pièce, entre la deuxième et la troisième acte, s'excuser auprès du public d'être forcé de jouer les actes suivants dans le même décor.

Hier soir, le directeur du théâtre a vint pas faire l'annonce habituelle et le rideau venait de se lever pour le troisième acte, quand, des fauteuils de première galerie, une voix retentit.

C'était M. Lévy, du syndicat des employés et ancien trésorier de la C. G. T., qui prenait la parole pour déclarer que les syndicats de toutes les organisations adhérentes à la Confédération Générale du Travail étaient décidés à soutenir les revendications de leurs camarades les machinistes de la Renaissance. La représentation dut être interrompue pendant vingt minutes, les manifestants accompagnant M. Lévy ayant jeté près de dix mille boules puantes dans la salle.

M. Girard, commissaire de police, de service, monta avec des gardes municipaux et des gardiens de la paix, et opéra l'arrestation des perturbateurs, qu'il fit amener dans les locaux de l'administration où il procéda à leur interrogatoire.

Enfin, la représentation put reprendre son cours, mais pour être une seconde fois interrompue par d'autres syndiqués. Le commissaire procéda à de nouvelles expulsions et finalement le calme se rétablit et les artistes purent terminer la pièce.

MM. Albert Levy, Elie Collange et Emile l'Abbin, ce dernier sous-secrétaire du syndicat des industries électriques, ont été priés de se tenir à la disposition du commissaire de police.

## LA VIE MUNICIPALE

### LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le Conseil a repris la discussion du régime des transports en commun. M. Dherbecourt a tout d'abord déposé une motion judiciaire tendant au vote de la région directe.

Le préfet de la Seine a répondu qu'il avait, en 1907, signalé l'urgence du vote d'un cahier des charges et n'est encore temps de tout réparer en ouvrant un nouveau concours.

Par 45 voix contre 24 sur 69 votants, au scrutin par appel nominal, le Conseil a repoussé la région directe.

M. Salmon a ensuite déposé une proposition invitant le préfet de la Seine à étudier l'organisation de la région directe. Cette proposition a été repoussée à mains levées. Séance lundi prochain.

### EXPLOSION D'UN ENGIN A GRAULHET

Grauhlet, 11 Février.

A une heure précise, cette nuit, tout Grauhlet fut réveillé par un formidable explosion ; une bombe venait d'éclater dans l'immeuble d'un patron, M. Benjamin Gau. L'engin avait été vraisemblablement placé sur le soupirail de la cave et calé avec des briques. Le barreau de fer du soupirail a été brisé en deux morceaux qui ont été projetés au loin ; un mur en pierres de taille a été fendu et brisé en partie, des barriques ont été défoncées, toutes les vitres de la maison ont été cassées ; dans les appartements, des statues ont été mises en pièces, des meubles détériorés. Dans la rue, les devantures des maisons voisines ont été arrachées, les carreaux des maisons, à cinquante mètres de distance, ont été réduits en miettes.

L'émotion est profonde. Toute la nuit, de nombreux curieux ont circulé. Le préfet du Tam est arrivé.

### INFORMATIONS POLITIQUES

#### LE GROUPE AGRICOLE DU SÉNAT

Le groupe agricole du Sénat s'est réuni hier, sous la présidence de M. Gomot, pour entendre une communication de M. le comte de Beauchamp sur des essais de barrages électriques. Vivement intéressé par cette communication, le groupe a décidé de nommer une commission chargée d'étudier de très près cette question si importante pour la lutte contre les orages et la grêle.

La commission, qui a nommé comme président M. Gomot, et comme rapporteur M. de Pontbriand, est chargée de présenter un rapport au groupe agricole et, s'il y a lieu, d'attirer l'attention des ministres compétents pour continuer les expériences.

MM. Cholef, Rey et de Cuverville ont été élus membres de cette commission.

#### LA SOUSCRIPTION DE LA PRESSE PARISIENNE

La répartition des fonds recueillis

La Comité du Syndicat de la Presse parisienne s'est réuni hier et a procédé à une nouvelle répartition des fonds de la souscription nationale en faveur des inondés. Les communes suivantes ont été attribuées :

1° Aux communes du département de la Seine :

Alfortville (3° versement), 10,000 francs ; Maisons-Alfort (3° vers.), 5,000 fr. ; Suresnes (3° vers.), 10,000 fr. ; Saint-Denis (3° vers.), 2,000 fr. ; Joinville-le-Pont (3° vers.), 2,000 fr. ; Clignancourt (3° vers.), 2,000 fr. ; Chévaly (pour sinistres recueillis), 2,000 fr. ; Pavillons-sous-Bois (pour les sinistres recueillis), 500 fr.

2° Aux communes de Seine-et-Marne :

Viry-Châtillon (3° vers.), 5,000 fr. ; Gournay-sur-Marne (3° vers.), 1,500 fr. ; Villeneuve-sur-Maine (3° vers.), 2,000 fr. ; Montgeron (3° vers.), 3,000 fr. ; Houilles, 3,000 fr. ; Croissy-sur-Seine, 3,000 fr. ; Sannois, 3,000 fr. ; Corbeil (3° vers.), 5,000 fr. ; Essumes, 3,000 fr. ; Juvisy (3° vers.), 5,000 fr. ; Athis-Mons (3° vers.), 3,000 fr. ; Ablon (3° vers.), 3,000 fr. ; Rueil (3° vers.), 5,000 fr. ; Le Pecq (3° vers.), 3,000 fr. ; Lesbains (3° vers.), 2,000 fr. ; Mezy (3° vers.), 2,000 fr. ; Argenteuil (3° vers.), 2,000 fr. ; Mesnil-le-Roi, 2,000 fr. ; Herblay, 2,000 fr. ; Couffonds (3° vers.), 3,000 fr. ; Andrézy (3° vers.), 2,000 fr. ; Polisy (3° vers.), 2,000 fr. ; Meaux, 2,000 fr. ; Villeneuve, 1,000 fr. ; Verneuil, 1,000 fr. ; Vernouillet, 1,000 fr. ; Carrières-sous-Poissy, 1,000 fr. ; Triel, 1,000 fr. ; Vaux, 2,000 fr. ; Lesbains, 2,000 fr. ; Villeneuve, 1,000 fr. ; Mezy, 1,000 fr. ; Hardizourt, 1,000 fr. ; Total : 133,000 francs.

3° Aux communes de Seine-et-Marne :

Chelles, 5,000 fr. ; La Tombe, 500 fr. ; Bailly, 500 fr. ; Gravon, 500 fr. ; Saint-Sauveur, 500 fr. ; Mont-Saint-Jean, 500 fr. ; Janville, 500 fr. ; Noyen-sur-Seine, 500 fr. ; Villeneuve, 500 fr. ; Henne, 500 fr. ; à diverses communes, sur désignation des donateurs, 3,650 fr. ; Total : 13,500 francs.

4° Aux communes de Seine-et-Marne :

Société du Logement Ouvrier, 40,000 fr. ; Société des Vieux (3° vers.), 10,000 fr. ; Office Central des Ouvriers de Bienfaisance (3° vers.), 10,000 fr. ; La Compagnie, 5,000 fr. ; Les Dames de la Bienfaisance, 5,000 fr. ; Société Amicale de Bienfaisance, 20,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr. ; Union des Femmes de France (3° vers.), 10,000 fr. ; Association des Dames Françaises (3° vers.), 10,000 fr. ; les Typographe Corbel (affectation spéciale d'un souscripteur), 2,000 fr. ; Société de Reconstruction du Mobilier des Sinistrés, 5,000 fr. ; Œuvre pour les Sinistrés, 10,000 fr. ; Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, 20,000 fr. ; Vestiaire des Hospitaliers, 10,000 fr. ; la Maison du Peuple, de La Chapelle, 1,000 fr. ; Société d'Assistance aux Femmes, 1,000 fr. ; Société des Travaux, 5,000 fr. ; Société de Saint-Vincent-de-Paul (Comité Central), 20,000 fr

LE PARLEMENT

La Chambre, en outre du vote de l'amendement de M. Georges Berry...

Le Sénat a adopté la demande d'un crédit de 20 millions pour les victimes des inondations...

Chambre

Séance du Vendredi 11 Février 1910

Séance du matin

LE BUDGET DE LA GUERRE

Avant le débat sur l'amendement de M. Georges Berry qui l'on a vu d'autre part, la Chambre a achevé, dans sa première séance, la discussion générale du budget de la Guerre...

LES MINES DE LOUENZA

A l'ouverture de la seconde séance, on revient à l'ordre du jour des mines de Louenza qui a déjà occupé la Chambre à plusieurs reprises...

M. Ferret, interrompant, dit que la question soulève trop de controverses pour être discutée en ce moment.

M. Blanc et Allard appuient le langage de M. Ferret.

M. Thomon insiste pour que le débat continue.

M. Allemane, reprenant la parole, continue à attaquer le projet de concession.

M. Sénac, qui prend ensuite la parole, provoque une tempête de protestations et s'adresse à la Chambre en ces termes...

Après les observations de M. Sénac, la suite de ce débat est renvoyée à vendredi.

Lundi, on reprendra le budget.

Sénat

Séance du Vendredi 11 Février 1910

LES RETRAITES OUVRIÈRES

M. Antonin Dubost préside. Après avoir adopté divers projets d'intérêt local, le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières.

M. Bepmale dépose un amendement dont voici les parties essentielles : « Sont admis : 1° les colons partiaires ou métayers et les membres de leurs familles travaillant habituellement avec eux... »

Suivent plusieurs précisions au sujet des versements des assurés.

M. Viviani, ministre du Travail, dit que le gouvernement n'est pas hostile à la conception qui inspire M. Bepmale, mais il ne peut se prononcer au fond sur elle avant de savoir exactement dans quel sens l'honorable sénateur interprète le texte qui lui soumet le Sénat.

M. Gacon dépose un amendement proposant de mettre tous les travailleurs ruraux sur le même pied, puis d'organiser les ouvriers citadins.

L'amendement de M. Gacon est adopté.

M. Dubout, rapporteur, ayant été nommé, s'est renvoyé à la commission.

Le Sénat en décide ainsi et la séance est suspendue.

Après le vote du crédit de 20 millions pour les inondés, à la reprise de la séance, M. Dubout, rapporteur, dit que la commission a composé l'amendement de M. Bepmale. Ce dernier maintient son texte qui est mis aux voix.

M. Codet demande que les versements soient faits non seulement pour le métayer, mais pour les enfants travaillant avec lui. Cet amendement est repoussé.

Une discussion de plus en plus confuse s'engage sur le deuxième paragraphe qui, finalement, est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion aura lieu aujourd'hui samedi.

La séance est levée.

FAITES COMME EUX !

Les gagnants du lot d'un million du tirage du 22 décembre s'étaient associés pour acheter un Billet de la Loterie des Millions. Faites comme eux, et ne laissez pas échapper la nouvelle occasion de faire fortune...

UN CONSUL ASSASSINÉ A ALGER

Alger, 11 février. Cet après-midi, devant le square Bresson, M. Dachot, consul de Bolivie, a été blessé mortellement de quatre coups de revolver au moment où il montait dans son automobile. M. Dachot a expiré pendant qu'on le transportait dans une pharmacie.

LES TRIBUNAUX

L'AFFAIRE DE FORTGOMBAULT

LE JUGEMENT

(Dépêche de l'Agence Havas)

Le Blanc, 11 février.

Le tribunal correctionnel du Blanc a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de la comédie Fortgombaault, fondée par M. Louis Bonjean.

Six prévenus sur sept ont été condamnés, dont cinq avec application de la loi de sursis.

Ils étaient inculpés : 1° Jules Guervent, surveillant de l'école, et blessures sur un enfant, Emile Roustan, décédé et sur onze autres colons.

2° Clodius Marché, directeur de l'école, d'avoir privé des colons d'aliments et de vêtements.

3° Mlle Marie Sicot, économice de l'école, d'avoir notamment fait manger aux colons de la viande corrompue d'une jument et de la viande de porc de linge, de chaussures et d'autres objets.

4° Mme Delaunay, infirmière, de ne pas avoir donné aux pupilles les médicaments prescrits et de s'être livrée à des violences sur quatre d'entre eux.

5° Henri Delaunay, son mari, d'avoir porté des coups à des enfants et pupilles.

6° Louis Soubise, surveillant, prévenu de coups volontaires et de blessures.

7° Pelletier, surveillant, prévenu de coups et blessures au vu de fait et violences.

Le tribunal a condamné : Le surveillant Guervent à trois mois et un jour de prison, forme.

Le directeur Marché, à six jours de prison et à 200 francs d'amende ; Mlle Sicot et Mme Delaunay, chacune à 25 francs d'amende ; Henri Delaunay et Soubise, chacun à 100 francs d'amende, ces cinq derniers avec application de la loi de sursis.

Le surveillant Pelletier est acquitté. M. Louis Bonjean, fondateur de l'école, est déclaré civilement responsable et condamné aux dépens du procès solidairement avec les autres prévenus.

UN COUP DE COUTEAU

Un garçon de café, Jules Jarrot, âgé de vingt-six ans, comparait hier, devant la Cour d'assises de la Seine sous l'inculpation de coups mortels. Dans la nuit du 1er au 2 août dernier, Jarrot avait frappé d'un coup de couteau derrière l'oreille droite un nommé Gerardi qui succomba le lendemain.

Jarrot affirmait qu'il n'avait frappé que par repousser des agresseurs qui le poursuivaient. Il est établi qu'en effet il avait été poursuivi par plusieurs radeurs.

Après plaidoirie de M. Paul Vivien, le jury a rapporté un verdict d'acquiescement.

EN DÉSACCORD D'UN TON

Mlle Muratet, artiste lyrique, avait, nos lecteurs se le rappellent, assigné devant la Cour d'assises de la Seine, en paiement d'un dédit de 3.000 francs, le directeur du Trianon-Lyrique, qui voulait la forcer à transposer d'un rôle de Lucie de Lammermoor. Le tribunal a accordé à Mlle Muratet ce qu'elle demandait.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Saïd ben Hussein, ou le Hassan, par l'état civil du prévenu n'a pu être exactement établi, comparait hier devant le tribunal correctionnel de Versailles, pour avoir commis à Maisons-Laffitte, tantôt seul, tantôt avec un nommé Fardeau, qui n'a pu être rétrouvé, diverses escroqueries. Se demandant en outre comment entraîneur, il s'était fait contier deux chevaux par un propriétaire, quatre par un autre et les avait vendus. Le prévenu a été condamné pour les deux délits à deux ans et dix-huit mois de prison, avec confiscation de son véhicule, et à une amende de 50 francs.

Un autre prévenu, nommé Henri Lasserre fut arrêté par un détourné au Comptoir Lyon-Alemard, rue de Montmorency, des métaux précieux. Incarcéré à la prison de la Santé, inculpé lui tout sur pris, un beau jour, alors qu'il s'y attendait, le malin, être remis en liberté. Quelques jours après on s'aperçut au greffe de la prison qu'un certain nombre d'objets précieux avaient disparu.

Le Sénat en décide ainsi et la séance est suspendue.

Après le vote du crédit de 20 millions pour les inondés, à la reprise de la séance, M. Dubout, rapporteur, dit que la commission a composé l'amendement de M. Bepmale. Ce dernier maintient son texte qui est mis aux voix.

M. Codet demande que les versements soient faits non seulement pour le métayer, mais pour les enfants travaillant avec lui. Cet amendement est repoussé.

Une discussion de plus en plus confuse s'engage sur le deuxième paragraphe qui, finalement, est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion aura lieu aujourd'hui samedi.

La séance est levée.

COURRIER DES THÉÂTRES

Ce soir. A l'Odéon (8 h. 3/4), première représentation d'Amor, pièce en cinq actes et en vers de M. Chéqui-Ganem, musique de Rimsky-Korsakov, exécutée par l'orchestre Colonne, sous la direction de M. Gabriel Pierné.

A la Gaîté, deuxième de l'Africaine, avec Mme Fella Litvine.

C'est devant une salle archicomble et remplie d'un public enthousiasmé que s'est joué ce soir, au Théâtre de la Gaîté, le spectacle de la Chasse au Cor, pantomime équestre et nautique.

Tous les sauveteurs, matelots et soldats, viennent en foule rendre visite au Musée Grévin qui les a gracieusement invités. Leur enthousiasme est indicible devant les merveilleuses attractions qui les passent en revue. Le Palais des Mirages surtout, et le cinématographe, excitent à un très haut point leur admiration.

Le spectacle de skating de Bullier-Nouveau ne fait que s'accroître, et il est curieux de voir dans cette salle, qui semblait réservée aux seuls des jeunes étudiants, évoluer gracieusement des troupes d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles qui viennent à Bullier, accompagnés de leurs parents.

Ce soir, Bullier-Nouveau redevient le Bal de la Gaîté et nous annonce une grande fête de nuit qui fera sensation.

Chez Medrano, ce soir, débuts des Brothers Thumler, patineurs. Grande variété d'attractions avec les sœurs Levandowsky, danseuses ; les frères de la Gaîté, Florencia et Humel, seuvra sans elle, le Japonais Arayama ; le groupe Ramon Garcia, acrobates sauteurs et jongleurs ; les sœurs Boum-Boum.

Demain dimanche, matinée.

Hier, avait lieu, à Luna-Park, le grand gala organisé par la Grande Compagnie de concert et chant, sous le haut patronage de S. E. Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre. Tout le public parisien anglais et français avait tenu à honorer ce gala. Le spectacle fut tout à fait remarquable. Après de triomphales ovations à l'admirable musique de la Grande République, les artistes se livrèrent à une série d'actes d'une aussi éclatante nouveauté. A ce propos, signalons que le merveilleux et nouvel éclairage de la salle demeurera définitivement installé.

C'est ce soir qu'aura lieu, au Bal Tabarin, la « Grande Fête à Venus ». Somptueux cortège des déesses, défilé des courtisanes, palai-quin de la blonde Venus. Apothéose de la Beauté féminine.

MOSABE. Une culivature, âgée de 28 ans, était mariée depuis deux ans avec une jeune femme du même âge que lui. Les époux se séparèrent en octobre 1909, la vie commune leur étant devenue insupportable. Mais la jeune femme, qui s'était retirée dans son pays, revint dans les premiers jours de décembre pour régler diverses questions d'intérêt avec son mari. Elle fut accueillie avec courtoisie et ses beaux-parents. Ces trois personnes trouvèrent au café une saucisse étrange et ressentirent ensuite des brûlures violentes à l'estomac. Le cultivateur fit analyser ce qui restait du café par un pharmacien et le praticien constata la présence de sulfate de cuivre. Quelques jours plus tard, une tante de la jeune femme trouva que le vin qu'elle avait versé sa niche avait une saveur suspecte et comme elle connaissait le premier cultivateur, elle prit le café dans son coffre et y trouva des traces de sels de cuivre.

C'est à la suite de ces faits que le Parquet d'Etampes a ouvert une information. La jeune femme mise en cause, qui est sur le point d'être mère, a été entendue et a protesté énergiquement contre les soupçons qui pèsent sur elle. Les renseignements fournis sur les deux époux sont excellents. Tout en poursuivant son enquête sur cette affaire délicate, le Parquet a fait saisir les échantillons du café et du vin suspects qui avaient été consommés par les pharmaciens chargés des premières analyses.

Angerville (Seine-et-Oise). — Hier matin, un train de matériaux destinés à la réfection des rails de la gare d'Angerville, s'est arrêté avec une grande violence sur une voie en cul-de-sac de la gare d'Angerville. La locomotive ainsi que son tender ont défilé et franchi le mur de clôture de cette voie, fort heureusement, personne n'a été blessé.

Cornéilles-en-Parisis. — Le long de la ligne de Nantes, onze fils téléphoniques du réseau des P.T.T. ont été coupés par un train de marchandises. Les communications entre Paris et plusieurs villes de l'Indonction, ont été complètement arrêtées.

Fry. — Un incendie a éclaté, hier matin, dans un hangar rempli de tomes de papier. Les tomes, destinés à être reliés, ont été brûlés et le feu a été éteint par le personnel, avait été mis au papier par une machine échappée d'un atelier, qui se trouvait dans le hangar. Les dégâts sont assez importants.

Le Kremlin-Bicêtre. — Un pensionnaire de la maison de retraite des vieillards, Jean-Henri Marsais, âgé de 67 ans, qui avait tenu à faire un testament, s'est suicidé, s'est jeté hier, par la fenêtre de la salle qu'il occupait au 1er étage de l'établissement. Relevé avec plusieurs membres brisés, le désespéré a été transporté à l'hospice, où il est mort peu après.

Le Pecq. — Un enfant de treize ans, Léon Avril, qui s'était approché imprudemment d'un escadron de cuirassiers au cours d'un défilé, a été blessé au bras par la queue d'un coup de pied de cheval.

Le Sene en se retirant a abandonné route de Carrières le cadavre d'un enfant nommé Lecer.

Maule. — Des possants ont trouvé sur la route de Nezel un tonneau abandonné non loin duquel se trouvait le cadavre de son charretier, René Hervé. On suppose que Hervé, en voulant franchir le pont de Nezel, a été entraîné sous les roues de sa voiture.

Le maire de Mareuil-sur-Meuse vient de demander la déclaration paternelle contre une fille de la ville, âgée de douze ans, connue sous le nom de Luce, qui a été trouvée dans les rues de sa ville.

Vincennes. — M. Lucien Bouchet, âgé de 24 ans, employé de commerce, demeurant à Saint-Mandé, a été renversé, hier matin, sur la rue de Saint-Mandé, à Vincennes, par un tramway de la ligne Louvre-Vincennes. Le malheureux qui a eu les jambes broyées a été transporté à l'hôpital Saint-Jacques.

Le Pré, à Gand. C'est ce soir, à 4 h. 1/2, que notre collaborateur Rougier-Dubouché fera à Gand, à la Gaîté de Saint-Nicolas, une conférence sur les faits de la guerre.

DANS LES ÉTABLISSEMENTS. Jamais encore l'excellent chanteur Jean-Jacques n'avait atteint un tel degré de perfection dans son répertoire exécuté. Le public de Paris, l'Académie et lui lui fait, ainsi qu'à Léon Gaby, Montal et aux autres chanteurs de l'Empire, un accueil très sympathique. Les deux derniers représentations de l'Empire ont été données irrévocablement dimanche 13 février, en matinée et en soirée.

Sur le Pré, à Gand. C'est ce soir, à 4 h. 1/2, que notre collaborateur Rougier-Dubouché fera à Gand, à la Gaîté de Saint-Nicolas, une conférence sur les faits de la guerre.

Le spectacle actuel de Barrasford's Alhambra réunit un ensemble d'attractions uniques. On y applaudit surtout : Lala Solina, gracieuse et sportive danseuse ; Charles, un excellent acrobate ; Mason et Davy, gymnastes ; les 4 Parros, et surtout Mme Henriette de Serria pour ses impeccables reproductions d'art.

Plusieurs directeurs de province ont offert à M. Ruez de lui acheter le merveilleux matériel de sa somptueuse Revue nouvelle, mais il lui a été impossible de leur fixer une date.

même éloignée, étant donné le succès considérable de cette revue qui ne peut faire que voir l'époque à laquelle il en arrêtera les représentations au Moulin Rouge.

Nouveau-Cirque, la Chasse au Cor, pantomime équestre et nautique.

Tous les sauveteurs, matelots et soldats, viennent en foule rendre visite au Musée Grévin qui les a gracieusement invités.

Le spectacle de skating de Bullier-Nouveau ne fait que s'accroître, et il est curieux de voir dans cette salle, qui semblait réservée aux seuls des jeunes étudiants, évoluer gracieusement des troupes d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles qui viennent à Bullier, accompagnés de leurs parents.

Ce soir, Bullier-Nouveau redevient le Bal de la Gaîté et nous annonce une grande fête de nuit qui fera sensation.

Chez Medrano, ce soir, débuts des Brothers Thumler, patineurs. Grande variété d'attractions avec les sœurs Levandowsky, danseuses ; les frères de la Gaîté, Florencia et Humel, seuvra sans elle, le Japonais Arayama ; le groupe Ramon Garcia, acrobates sauteurs et jongleurs ; les sœurs Boum-Boum.

Demain dimanche, matinée.

Hier, avait lieu, à Luna-Park, le grand gala organisé par la Grande Compagnie de concert et chant, sous le haut patronage de S. E. Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre.

C'est ce soir qu'aura lieu, au Bal Tabarin, la « Grande Fête à Venus ». Somptueux cortège des déesses, défilé des courtisanes, palai-quin de la blonde Venus. Apothéose de la Beauté féminine.

MOSABE. Une culivature, âgée de 28 ans, était mariée depuis deux ans avec une jeune femme du même âge que lui.

Les époux se séparèrent en octobre 1909, la vie commune leur étant devenue insupportable. Mais la jeune femme, qui s'était retirée dans son pays, revint dans les premiers jours de décembre pour régler diverses questions d'intérêt avec son mari.

Elle fut accueillie avec courtoisie et ses beaux-parents. Ces trois personnes trouvèrent au café une saucisse étrange et ressentirent ensuite des brûlures violentes à l'estomac.

Le cultivateur fit analyser ce qui restait du café par un pharmacien et le praticien constata la présence de sulfate de cuivre.

Quelques jours plus tard, une tante de la jeune femme trouva que le vin qu'elle avait versé sa niche avait une saveur suspecte et comme elle connaissait le premier cultivateur, elle prit le café dans son coffre et y trouva des traces de sels de cuivre.

C'est à la suite de ces faits que le Parquet d'Etampes a ouvert une information. La jeune femme mise en cause, qui est sur le point d'être mère, a été entendue et a protesté énergiquement contre les soupçons qui pèsent sur elle.

Les renseignements fournis sur les deux époux sont excellents. Tout en poursuivant son enquête sur cette affaire délicate, le Parquet a fait saisir les échantillons du café et du vin suspects qui avaient été consommés par les pharmaciens chargés des premières analyses.

Angerville (Seine-et-Oise). — Hier matin, un train de matériaux destinés à la réfection des rails de la gare d'Angerville, s'est arrêté avec une grande violence sur une voie en cul-de-sac de la gare d'Angerville.

La locomotive ainsi que son tender ont défilé et franchi le mur de clôture de cette voie, fort heureusement, personne n'a été blessé.

Cornéilles-en-Parisis. — Le long de la ligne de Nantes, onze fils téléphoniques du réseau des P.T.T. ont été coupés par un train de marchandises. Les communications entre Paris et plusieurs villes de l'Indonction, ont été complètement arrêtées.

Fry. — Un incendie a éclaté, hier matin, dans un hangar rempli de tomes de papier. Les tomes, destinés à être reliés, ont été brûlés et le feu a été éteint par le personnel, avait été mis au papier par une machine échappée d'un atelier, qui se trouvait dans le hangar.

Le Kremlin-Bicêtre. — Un pensionnaire de la maison de retraite des vieillards, Jean-Henri Marsais, âgé de 67 ans, qui avait tenu à faire un testament, s'est suicidé, s'est jeté hier, par la fenêtre de la salle qu'il occupait au 1er étage de l'établissement.

Le Pecq. — Un enfant de treize ans, Léon Avril, qui s'était approché imprudemment d'un escadron de cuirassiers au cours d'un défilé, a été blessé au bras par la queue d'un coup de pied de cheval.

Le Sene en se retirant a abandonné route de Carrières le cadavre d'un enfant nommé Lecer.

Maule. — Des possants ont trouvé sur la route de Nezel un tonneau abandonné non loin duquel se trouvait le cadavre de son charretier, René Hervé.

Le maire de Mareuil-sur-Meuse vient de demander la déclaration paternelle contre une fille de la ville, âgée de douze ans, connue sous le nom de Luce, qui a été trouvée dans les rues de sa ville.

Vincennes. — M. Lucien Bouchet, âgé de 24 ans, employé de commerce, demeurant à Saint-Mandé, a été renversé, hier matin, sur la rue de Saint-Mandé, à Vincennes, par un tramway de la ligne Louvre-Vincennes.

Le Pré, à Gand. C'est ce soir, à 4 h. 1/2, que notre collaborateur Rougier-Dubouché fera à Gand, à la Gaîté de Saint-Nicolas, une conférence sur les faits de la guerre.

DANS LES ÉTABLISSEMENTS. Jamais encore l'excellent chanteur Jean-Jacques n'avait atteint un tel degré de perfection dans son répertoire exécuté.

Le spectacle actuel de Barrasford's Alhambra réunit un ensemble d'attractions uniques. On y applaudit surtout : Lala Solina, gracieuse et sportive danseuse ; Charles, un excellent acrobate ; Mason et Davy, gymnastes ; les 4 Parros, et surtout Mme Henriette de Serria pour ses impeccables reproductions d'art.

Plusieurs directeurs de province ont offert à M. Ruez de lui acheter le merveilleux matériel de sa somptueuse Revue nouvelle, mais il lui a été impossible de leur fixer une date.

Dans les Académies

Il a été procédé, hier, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'élection d'un membre titulaire, en remplacement de M. Henri Weil, décédé le 5 novembre 1909.

Au deuxième tour de scrutin, M. Prou, professeur à l'École des Chartes, a obtenu 20 voix sur 35 votants.

Parmi les ouvrages du nouvel élu, nous citerons Les Actes de Philippe I<sup>er</sup>, La Gaule mérovingienne, un manuel de paléographie et de nombreux travaux de numismatique.

NOUVELLES MARITIMES

PAQUEBOTS. LIGNES DU LEVANT. Bagdad (M.M.), Gênes, Marseille, Patras, le 11.

LIGNES D'AFRIQUE. Gênes (U.C.L.), de Londres, p. le Cap, le 10. Ville-de-Mojanga (C.H.P.), Algérie-Nantes, passé Ouessant, le 10.

LIGNES D'ASIE. Amiral-Ponty (C.R.), Haiphong-Dunkerque, au Havre, le 10. Amiral-Léon (N.D.L.), Batavia-Extrême-Orient, à Hong-Kong, le 11.

LIGNES DU NORD AMÉRIQUE. Hudson (C.G.T.), ven. New-York, à Dunkerque, le 11. Gallic (C.A.P.), ven. New-York, à Dunkerque, le 11.

LIGNES DU CENTRE AMÉRIQUE. Charles-Léger (S.R.), ven. Copenhague, à Cardiff, le 10. La Nature (C.G.T.), ven. Cruz-Saint-Nazaire, à Puerto-Mexico, le 10, suivi vers Cuba.

LIGNES DU TOUR DU MONDE. Amiral-Duperré (C.R.), San-Francisco-Havre, à Liverpool, le 11.

POSTAGE. Contrats à passer à Paris le dimanche 13 pour départ le 14 : De Marseille, p. Tunis et Malte par S. (C.R.T.). De Lisbonne (dép. de 10 h. 30), par S. (C.R.T.). Amiral-Jauréguiberry (C.R.), Plata-Dunkerque, de Hull, le 11.

NOUVEAUX PROBABLES. Calédonien (M.M.), Noumea-Marseille à Colombo, le 12. Néré (M.M.), Yokohama-Marseille à Colombo, le 12.

ÉTAT DE LA MER. Le vent est modéré d'entre Sud et Ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; il est calmé sur la Méditerranée ; la mer est houleuse au Pas de Calais.

DECLARATIONS DE FAILLITES

(Jugement du 11 février 1910) Charles Vasseur, polisseur nicoletteur, demeurant 15, rue du Tunnel, actuellement 115, rue de Valenciennes, à Paris, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

Elaboré, ancien boulanger, 8, rue de Valenciennes, à Paris, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

BA-GLAN, Chantier, place de la République, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

NOUVEAU-PROFÈRE, 8, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

BOBINO, 11, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

LEZARD, ancien marchand de comestibles, demeurant 117, rue Ordener, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

BAINE A. COHEN, modiste lingère, demeurant 3, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

MAZAS, demeurant 8, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

CHASTONIER, grains et graminées, ayant demeuré 73, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

NOGÈS, ancien maître de lavoir, 51, boulevard de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

LEZARD, ancien marchand de comestibles, demeurant 117, rue Ordener, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

BAINE A. COHEN, modiste lingère, demeurant 3, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

MAZAS, demeurant 8, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

CHASTONIER, grains et graminées, ayant demeuré 73, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

NOGÈS, ancien maître de lavoir, 51, boulevard de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

LEZARD, ancien marchand de comestibles, demeurant 117, rue Ordener, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

BAINE A. COHEN, modiste lingère, demeurant 3, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

MAZAS, demeurant 8, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

CHASTONIER, grains et graminées, ayant demeuré 73, rue de Valenciennes, a été déclaré failli par le Tribunal de Commerce de Paris, le 11 février 1910.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Vendredi 11 Février
Le marché est remarquablement bien disposé...

cette Compagnie se sont élevées à 701.464 fr. contre 664.916 en 1909.

CHANGES A PARIS
Table with columns for location, rate, and date.

MATIERES D'OR ET D'ARGENT
Or en barre, 1000/000, le kilo...

TIRAGES PROCHAINS

15 FÉV. PARANA A LOTS Gros lot 250.000 fr.

Le Petit Journal dans les départements

(Télégrammes de nos correspondants spéciaux)
AUXERRE. — A Saint-Florentin, hier, Mme veuve Aubert...

LE CHARBONNIER ANGLAIS ÉCHOUÉ

Le steamer Glynn, le charbonnier anglais échoué sous Octeville, a été renfloué, cette nuit, par les abeilles.

DISPARUE ET RETROUVÉE

Mme Marie Boursault et la petite Henriette Bonheur, dont nous avons signalé la disparition, sont retrouvées.

Uricurie

EN TOUTES PHARMACIES
Prêt 4 fr. le flacon de 50 capsules, suffisant pour 10 jours de traitement.

Le Petit Journal
A DOSE ENTIERE: Le plus agréable des Purgatifs
THE CHAMBERLAIN
A DEMIE DOSE: La meilleure Tisane de Santé



Les jeunes mamans, qui aiment à confier à d'autres mains les soins de leurs enfants...

TOUT A LA HATE

L'humanité traverse un âge où tout doit aller vite, précipitamment, où les trains express nous paraissent trop lents...

JOURS DU DISPONIBLE

Table with columns for location, price, and date.

COURS DES HALLES CENTRALES

Table with columns for commodity, price, and date.

Marché aux chevaux

Table with columns for horse type, price, and date.

Marché aux bestiaux de la ville

Table with columns for animal type, price, and date.

Renseignements commerciaux

Alcools. — Cette nuitaine, les prix se sont bien maintenus...

Dépêches du Havre

Table with columns for commodity, price, and date.

La Quate

guérit en une nuit les TOUX, RHUMATISMES, MAUX DE GORGE, TORTICOLIS, LUMBAGOS, POINTS DE CÔTE

Bombé facile, propre, dispensant des drogues et ne laissant aucune trace de son emploi

En vente dans toutes les pharmacies du monde. — La boîte fr. 1.50

Large financial table with multiple columns for various securities, bonds, and market data.

